



Municipalité de la  
Commune de Duillier

Préavis n° 07/2023  
au Conseil communal

Budget 2024

*Délégué municipal*  
*M. Michel Peytregnet, Syndic*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous remettre le budget de notre commune pour l'exercice 2024.

L'excédent de charges budgétisé se monte à CHF 392'366.--, soit un excédent de charges en diminution de CHF 424'647.-- par rapport au budget 2023, alors que l'exercice 2022 s'est soldé avec un excédent de recettes de CHF 212'490.07. Cette diminution s'explique facilement par les diminutions de la péréquation, notamment pour les comptes :

- 220.352.0 (- KCHF 160)
- 720.351.0 (- KCHF 520)

Comme vous le savez, le budget pour les acomptes est basé sur les recettes fiscales Personne Physique et Personne Morale qui précèdent de 2 ans le calcul des acomptes. Autrement dit, les acomptes péréquatifs 2024 sont calculés sur les recettes de 2022.

Etant donné que nos recettes fiscales attendues pour 2024 sont inférieures aux recettes de 2022, nous pouvons nous attendre à recevoir un léger retour de la péréquation 2024. Sous condition que cette hypothèse s'avère correcte, ce remboursement viendra alors influencer positivement le résultat de nos comptes 2024.

## Préambule

Nous vous avons donné les éléments financiers que nous maîtrisons dans le cadre du préavis pour le budget 2022 et comme mentionné dans ce préavis pour le budget 2022, nous ne reviendrons pas dessus puisque les éléments déterminants varient peu.

Pour rappel, basé sur l'analyse faite en 2022, nous avons la maîtrise sur env. 32 % de nos charges, alors que notre maîtrise sur les revenus se limite au mieux à 11 % (excepté pour les loyers de nos immeubles qui ne sont jamais à l'abri de ne pas être loués).

## Explications

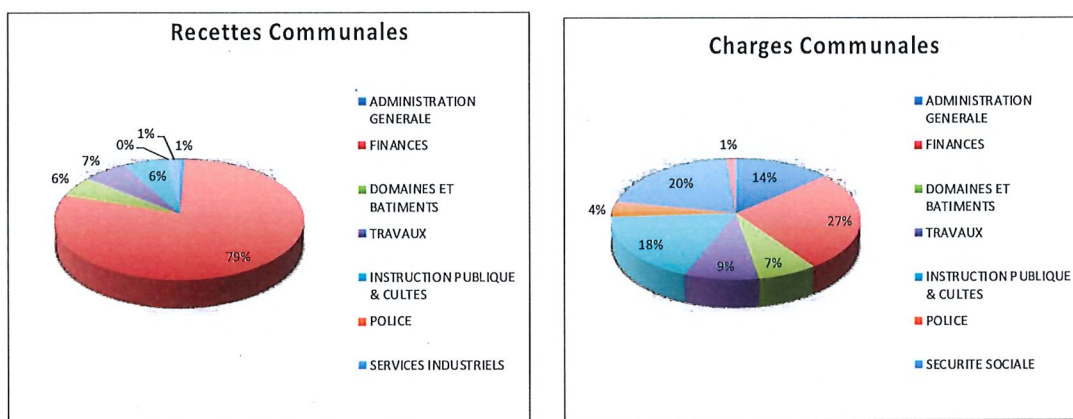
De manière générale et nous ne reviendrons pas dessus poste par poste, nous avons augmenté notamment :

- Les salaires de nos employés de 2 % en moyenne pour tenir compte de l'évolution du prix de l'indice à la consommation à fin septembre 2023.
- Le nombre d'habitants est passé de 1'300 à 1'200. Ceci implique que certaines charges sont légèrement inférieures pour les postes calculés au nombre d'habitants (Ecole de musique, Conseil régional, Service technique intercommunal etc.).
- Augmentation de la TVA sur les postes « Conciergerie et nettoyage ».

D'autre part, vous trouverez ci-dessous la structure de notre budget communal par rubrique budgétaire.

Nous avons tenu compte du fait que le PZR n'est plus en vigueur et avons augmenté les revenus (taxes de raccordement et émoluments) en conséquence.

Structure de notre budget 2024 par rubrique comptable



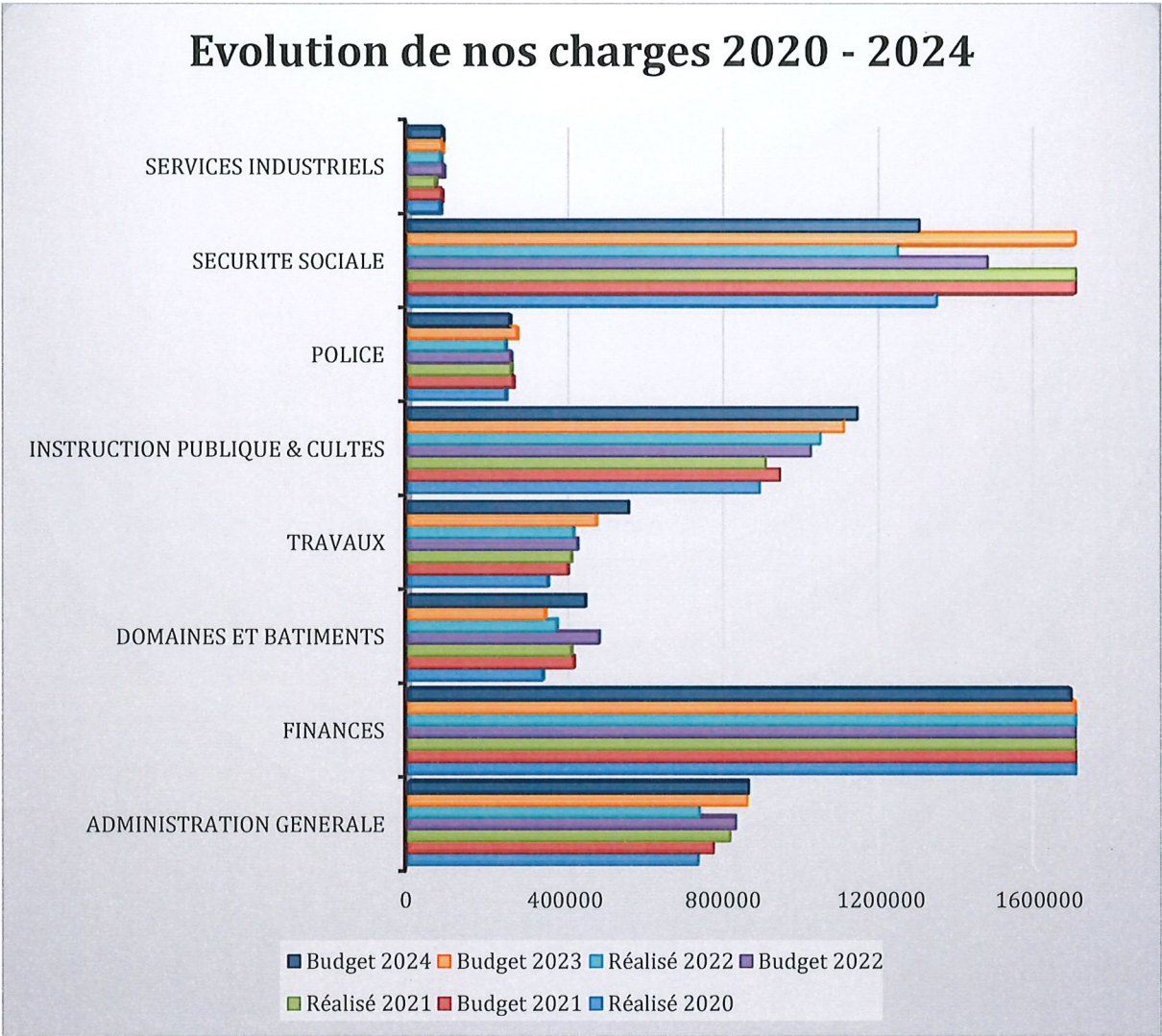
Après avoir été très restrictifs sur nos dépenses pour le budget 2023, nous avons intégré certains projets pour le budget 2024.

Du côté des revenus principaux, soit les impôts à percevoir, nous avons plus ou moins repris les résultats réalisés en 2022.

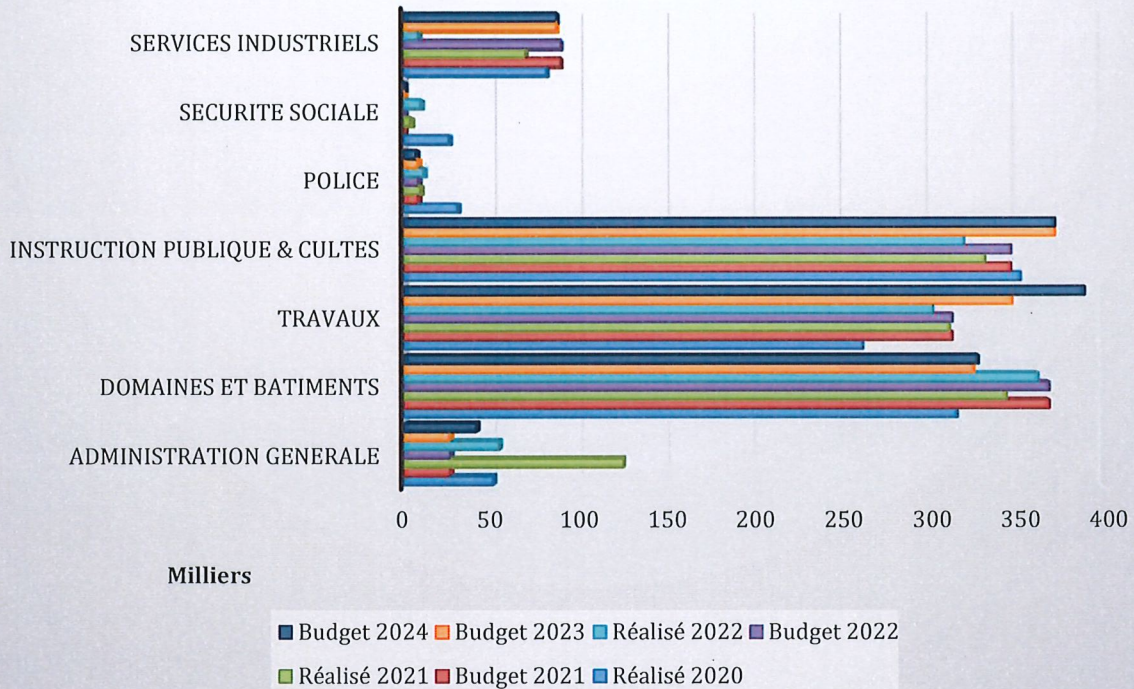
Considérant que la comparaison du budget 2024 aux réalisés 2022 est insensée, nos commentaires sur le budget 2024 se réfèrent en règle générale au budget de l'exercice précédent, soit le budget 2023. Cette comparaison permet en effet de mieux appréhender les différences entre le budget en cours et celui à venir.

Nous vous indiquons également la marge d'autofinancement qui se dégage du budget 2024. Elle est légèrement positive avec un montant de CHF 9'582.—.

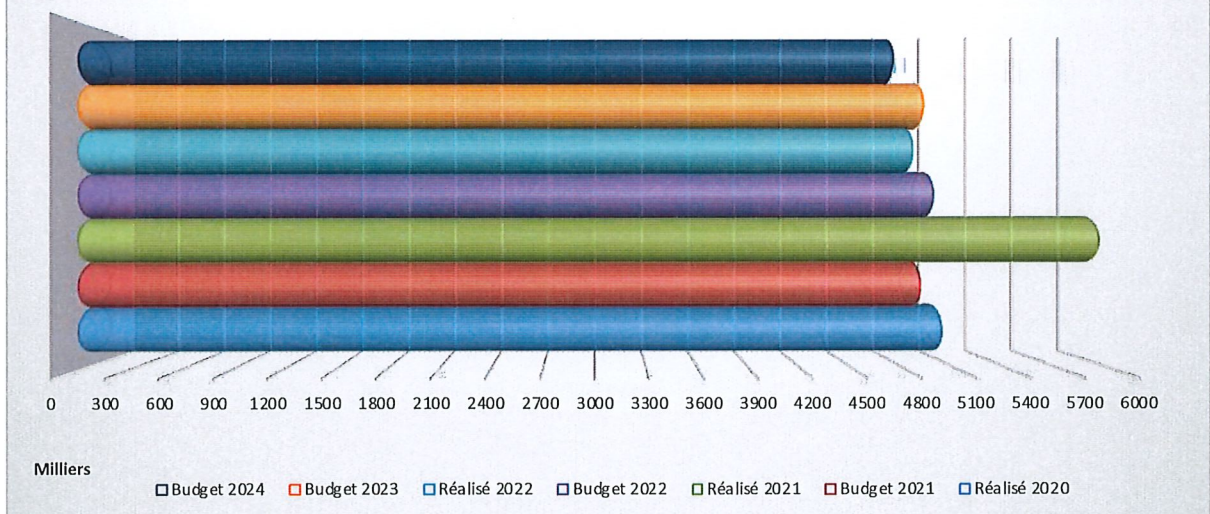
En résumé, voici le récapitulatif du budget de notre commune pour 2024:



## Evolution de nos recettes 2020 - 2024 (hors Finances)



## Evolution de nos recettes financières 2020 - 2024



## Administration Générale

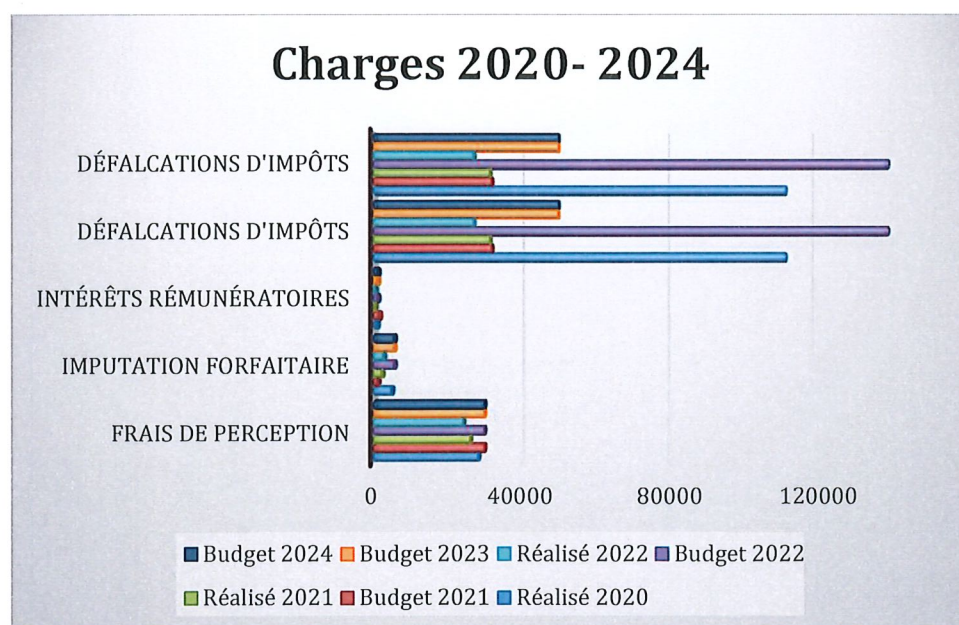
### • Administration

- Le compte 110.317.0 diminue de KCHF 20 que nous avons mis au budget 2023 pour les surcoûts relatifs au Giron des Jeunesses à Duillier.
- Le compte 110.318.0 « Honoraires et prestations de services » comprend pour 2024 entre autres :
  - KCHF 75 accordés par le conseil dans le préavis n° 06/21 (conseils juridiques et d'urbanisme dans le cadre de la révision du PGA.
  - KCHF 25 de réserve pour la révision du PGA / RPGA.
  - KCHF 39.6 pour la tenue de la bourse.
  - KCHF 23 pour la maintenance et l'hébergement de notre infrastructure informatique.
- L'augmentation du compte 110.352.0 est liée à une augmentation de notre contribution au trafic régional.
- Nous avons augmenté de KCHF 5 le compte 110.352.0 pour les frais pour le bureau technique qui analyse les demandes de mises à l'enquête. Cette augmentation est compensée par le Compte 110.431.0 « Emoluments » sur lequel nous encaissons les taxes pour les permis de construire.

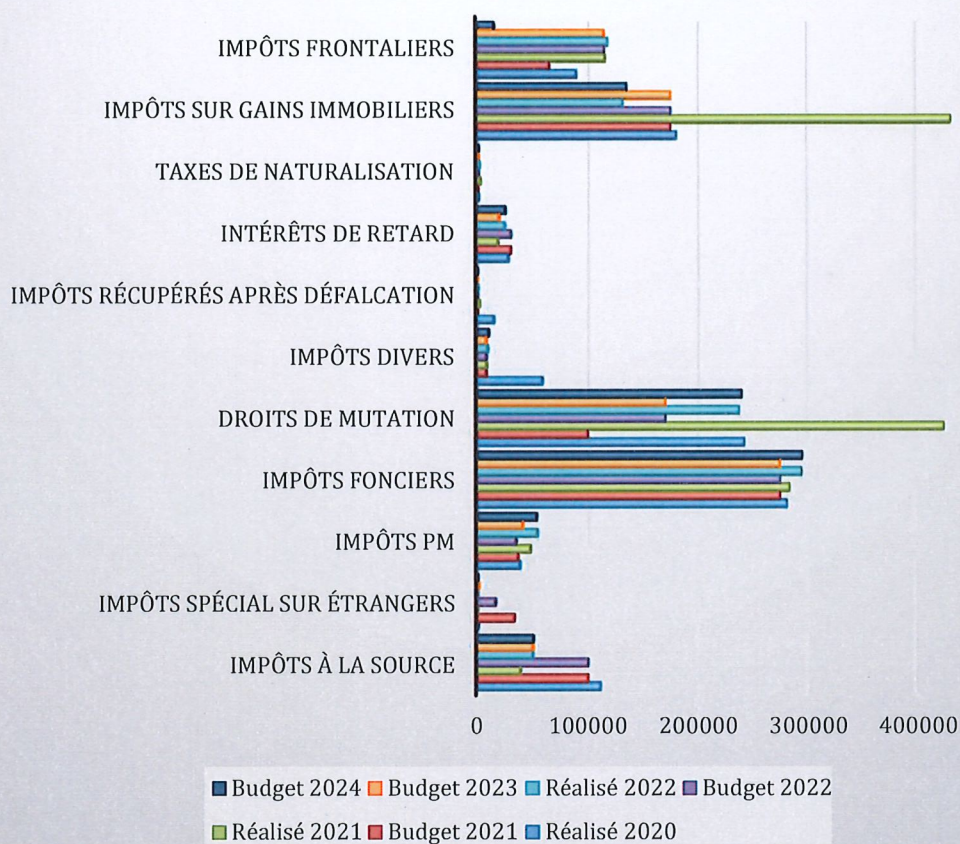
## Finances

### • Impôts

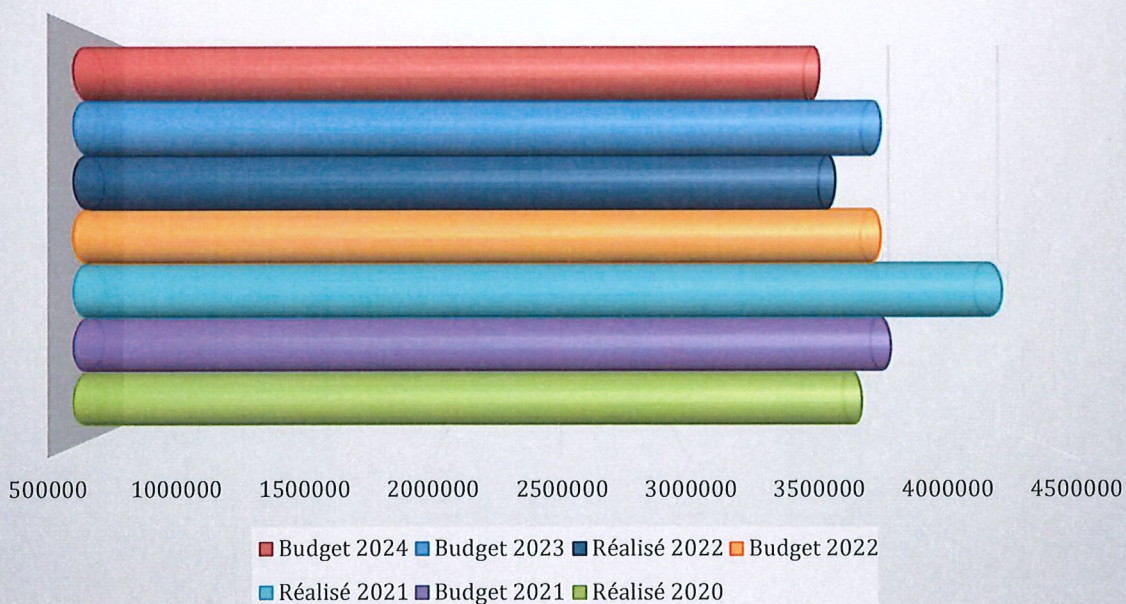
- Comparaison de nos charges et recettes relatives aux impôts.



## Recettes hors impôts sur le revenu et la fortune 2020 - 2024



## Recettes personnes physiques 2020 - 2024



- Service Financier

- Le montant au budget du compte 220.322.0 comprend les intérêts pour les emprunts déjà contractés, soit :
  - KCHF 2'000 échéance 2026 à 1.86 %.
  - KCHF 1'650 échéance 2034 à 2.3 % avec amortissement de 50 % de la somme empruntée (3 millions) à hauteur de 5 % p/an.
  - KCHF 1'200 échéance 2038 à 2,38 %.
- Nous avons remboursé notre prêt AVS arrivé à échéance en 2023 ce qui diminue notre charge sur une base annuelle de CHF 14'760.-- toutefois compensé par le nouvel emprunt qui engendre des intérêts annuels de CHF 28'560.--.
- Le budget 2024 des comptes 220.352.0 et 220.452.0 correspond aux acomptes pour la péréquation « solidarité entre communes » demandés par l'Etat.
- Le compte 230.331.0 comprend les amortissements suivants :

Préavis	Montant	Commentaires
9141.32 Préavis 06/09 Condamine	31 700	1'485'000 amortis sur 30 ans / 2013 - 2042
9143.15 Préavis 11/12 Ancienne Poste	42 677	915'000 amortis sur 20 ans / 2015 - 2034
9141.11 Préavis 001/15 Station de pompage	21 059	631'766 amortis sur 30 ans
9141.16 Préavis 03/17 + 09/18 Recaptage des sources	35 920	1'077'600 amortis sur 30 ans à partir de 2022
9141.42 Préavis 03/18 et 04/21 Carrefour Epicerie	21 000	420'000 amortis sur 20 ans
9141.17 Préavis 10/18 Recaptage bras ouest des sources	33 614	1'008'400 amortis sur 30 ans
9141.44 Préavis 03/19 ESP Panlièvre	14 200	426'000 amorti sur 30 ans
9141.45 Préavis 01/2021 Bouclage Plaisance/Valire	15 977	479'300 amortis sur 30 ans
9141.46 Préavis 04/2022 conduite ESP Ch. Valire	12 383	371'500 amortis sur 30 ans
<b>Total</b>	<b>228 530</b>	

### *Domaines et Bâtiments*

- Terrains

- Compte 310.314.0 : Une augmentation de KCHF 20 pour la réfection de la place de jeux.

- Centre communal

- Compte 350.315.0 : Ce poste augmente de KCHF 33 pour aménager l'espace de rangement au fond de la salle communale.
- Le compte 350.331.0 contient l'amortissement du préavis 009/14 « Réfections des appartements CC » et Préavis 02/19 « Réfection des façades du bâtiment principal ».

- Collège et pavillon scolaire

- Compte 351.314.0 : Nous ajoutons au budget de base la pose de moustiquaires supplémentaires pour KCHF 2 et le changement complet de l'éclairage par du LED.

- Parcelle 26

- Cette rubrique contient les amortissements obligatoires et KCHF 1 pour l'entretien courant et l'électricité.

- Cimetière

- Nous prévoyons KCHF 15 en plus de l'entretien courant pour une alimentation des fontaines par l'eau de source des terrains du Château.

### *Travaux*

- 43 Routes

- 430.312.0 : Notre éclairage public n'est plus aux normes. Nous avons donc décidé de sous-traiter notre éclairage à la SEIC, qui remplacera nos lampadaires par des lampadaires LED ce qui nécessitera également l'installation de nouvelles infrastructures techniques sur le long terme. Cette sous-traitance, prévue sur une longue durée (25 ans) vous sera présentée par un préavis municipal en 2024. Toutefois, nous mettons déjà au budget 2024 le montant annuel prévu pour ce projet.

- Le compte 430.314.0 diminue du fait que le gravillonnage et reflâchage de nos routes et chemins a été effectué.

- 45 Ordures ménagères

- La rubrique 450 a clôturé l'exercice 2022 avec un résultat positif de CHF 19'687.46. Ce résultat 2022 a porté le solde de notre compte de régulation à CHF 63'593.72.-- ce qui nous a permis d'attribuer des rabais substantiels pour l'année 2023.

- Le budget 2023 prévoyait un résultat négatif à hauteur de CHF 44'570.--

- Compte tenu de ce qui précède et du tableau de simulation ci-dessous, nous sommes contraints de réappliquer pour 2024 les taxes forfaitaires suivantes, soit :

- CHF 100.— par habitant majeur.
- CHF 190.— par entreprise.

- Sous réserve d'acceptation de ce budget pour la rubrique 450 et en fonction du résultat réalisé en 2023, le compte de régulation bouclera avec un solde positif d'env. CHF 16'723.72 à fin 2024.

Hypothèse pour le calcul de la taxe forfaitaire déchets 2024	
Excédent au budget 2023	-44 570,00
Solde compte de régulation à fin 2022	63 593,72
Financement des rabais 2024	0,00
Prévision du solde de régulation fin 2023	19 023,72
<b>Charges 2024 selon Budget</b>	<b>132 300,00</b>
Hypothèse rétrocession sac	38 000,00
<b>à financer sur base annuelle</b>	<b>94 300,00</b>
Entreprises	7 000,00
Habitants	85 000,00
Rabais Entreprises 2024	0,00
Rabais PP 2024	0,00
<b>à financer en 2024</b>	<b>94 300,00</b>
Prélèvement du résultat négatif du compte de régulation	2 300,00
Solde prévisionnel du compte de régulation fin 2024	16 723,72

### *Instruction publique & Cultes*

- Enseignement primaire et Enseignement secondaire
  - Ces rubriques correspondent au budget 2024 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade, qui prend en compte les nouveaux statuts et son nouveau règlement sur les loyers ainsi que le nombre d'élèves (-3 en primaire, +5 en secondaire) prévus en 2024.

### *Police*

- La majeure partie de cette rubrique correspond à la facture cantonale pour les services de polices ainsi que nos contributions aux associations « Défense contre l'incendie » et la « Protection civile ».

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal n°07/2023 relatif au budget communal 2024
- Vu le rapport de la Commission de Gestion et des Finances chargée de l'étude de ce préavis
- Où les conclusions du rapport de ladite commission
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

## Le Conseil communal de Duillier

- Décide d'approuver le budget communal 2024 tel que présenté.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 6 novembre 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

  
Michel Peytregnet

  
Laurence Bodenmann



The seal is circular with a blue border. The outer ring contains the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'DUILLIER' at the bottom, separated by two stars. Inside the ring, there is a central emblem featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures. Below the shield, the words 'LIBERTE' and 'PATRIE' are written.

Annexe : budget 2024